



SOCIETE DE TIR A L'ARME RAYEE DE CLERMONT-FERRAND



INDEMNITES FRAIS DE DEPLACEMENT Déplacements multiples (compétitions, travaux, permanences, ...)

Nom - Prénom							Date :		
Adresse									
Date du déplacement	Motif et lieu du déplacement	Engagement	Hôtel	Repas	Nb Km A/R	Indemnité Km	Péage (justificatif)	Total indemnité	
Montant à régler :									
Certifié sincère et véritable						Signature demandeur			

ENGAGEMENTS	Les engagements sont payés par le club pour les championnats (départementaux, régionaux, France), les challenges intra-ligue et 2 circuits nationaux intra-ligue .
PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENT	Participation aux frais kilométriques pour les championnats hors département et 2 circuits nationaux intra-ligue hors département. - Pour ces mêmes déplacements, participation forfaitaire de 1 repas si hors Puy-de -Dôme. Au delà de 400 km aller-retour, 1 nuitée et 2 repas. - Pour une compétition s'étalant sur 2 jours, 1 nuitée et 2 repas. - Pour une compétition s'étalant sur 3 jours et plus, 2 nuitées et 3 repas. - Montant des participations forfaitaires : nuitée : 40,00 € - repas : 10,00 € - Km : 0,20 € - Péage remboursé sur présentation du justificatif